

tuer, le battre, le vendre, le séparer de sa compagne, nous n'osons dire sa femme, et de ses enfants.

Afin de légitimer ce monstrueux état de choses, on créa des lois et l'on inventa des principes *ad hoc*. La volonté du maître fut donnée comme source du droit : *Quodcumque voluerit rex lex esto*. On poussa plus loin, non sans logique, et l'on exempta le prince des obligations que sa loi créait : *Auctor legis est supra legem*, comme s'il était Dieu même.

Et de fait, par voie de conséquence et pour établir la tyrannie sur une base inébranlable, on finit par diviniser le tyran. L'histoire nous apprend que les chrétiens furent condamnés à mort pour avoir refusé de brûler l'encens sur les autels des divins empereurs.

Telle est la genèse de l'absolutisme.

L'avènement de Jésus-Christ et le triomphe du christianisme refoulèrent pour un temps le droit païen dans les profondeurs de l'Asie. Mais cette doctrine était trop commode pour que les mauvais rois se résignassent à sa dispa-